



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aérodromes

Question écrite n° 70026

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les nuisances sonores causées par les avions atterrissant et décollant de la base d'Emerainville-Lognes. En effet, depuis plusieurs mois et notamment le week-end, les habitants des villes environnantes de cet aérodrome voient leur tranquillité troublée par des avions de tourisme volant à basse altitude, souvent au mépris des circuits aériens mis en place. Bien que les cartes d'atterrissage à vue (VAC) déterminent avec précision les périmètres autorisés au-dessus des zones urbaines, peu de pilotes semblent respecter ces recommandations. S'il est logique que les pilotes puissent adapter leur trajectoire en fonction des possibilités de manoeuvre de leur aéronef et des circonstances, en revanche, tel n'est pas le cas des abus et des violations manifestes qui, à l'heure actuelle, ne sont quasiment jamais sanctionnés par les agents de l'administration de l'aviation civile. Aussi, face à cette situation intolérable pour les populations survolées, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre afin que le non-respect de ces consignes soit à l'avenir mieux sanctionné par les autorités compétentes.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, les cartes d'atterrissage à vue déterminent avec précision les circuits de décollage et d'atterrissage sur l'aérodrome de Lognes. Les services de la direction générale de l'aviation civile et d'Aéroports de Paris, sensibilisés aux atteintes à la tranquillité des riverains que peut occasionner le non-respect des trajectoires, mènent des actions d'information auprès des pilotes afin de les engager à les respecter. La gendarmerie des transports aériens fait périodiquement des contrôles. Par ailleurs, une réflexion est en cours pour pouvoir prononcer des sanctions plus adaptées, telles les amendes administratives, à l'encontre des pilotes qui ne respectent pas ces consignes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70026

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7016

Réponse publiée le : 29 avril 2002, page 2211